

La situation

Quatre mois de mobilisation, l'opposition unanime de la communauté éducative et universitaire contre les projets ministériels et la non remontée des maquettes ont conduit le gouvernement à un report partiel de sa réforme. Face à notre détermination, le ministère a été amené à mettre en place d'une part des groupes de travail, d'autre part une commission présidée par le recteur Marois et M. Filâtre (membre de la CPU). Cependant aucun espace de concertation n'a été laissé à ces groupes de travail. Et le ministère de l'éducation nationale n'a attendu ni les conclusions de leurs travaux, ni celles de la commission Marois-Filâtre, pour rendre publics les décrets qu'il s'appête à publier affichant ouvertement son obstination et son mépris envers ceux qu'il prétendait consulter et envers la communauté universitaire et éducative dans son entier. De son côté, le ministère de l'enseignement supérieur a adressé le 5 juin aux présidents d'université et aux recteurs une lettre anticipant sur la publication des décrets.

Quelles sont les conséquences concrètes de ces mesures pour la rentrée ? On peut mettre au crédit de nos mouvements le maintien pour un an des concours sous leur forme actuelle et celui de l'entrée en stage sous seule condition de réussite au concours. En revanche, le maintien des inscriptions administratives en IUFM est compromis depuis la dernière circulaire ; l'année de formation professionnelle à l'issue du concours est gravement détériorée : certes la nécessité d'un complément de formation durant cette année semble actée, mais celui-ci relèvera de la formation continue qui est placée sous la responsabilité des rectorats et des inspections académiques, et non plus des IUFM ou des UFR ; et ce temps de formation sera considérablement réduit. Le cas des candidats libres – qui représentent environ la moitié des candidats au professorat des écoles – n'a pas été prévu ; la circulaire fait référence à des « masters appropriés » qui n'existent pas, ce qui posera un problème au moment de la validation de l'année de M1 pour les lauréats des concours ; ces dispositions font courir le risque que l'année de stage s'effectue dans des conditions très difficiles : affectation des stagiaires sur des postes où ils seraient fragilisés, affectation des PE sur des postes fractionnés, dégradation de l'encadrement et de l'accompagnement des stages...

Que voulons-nous défendre ? (voir les mandats du congrès)

Le congrès du 1 et 2 avril a affirmé son souhait d'une amélioration de la formation des enseignants, d'une élévation de leur qualification, de la reconnaissance de leur niveau de formation par un master, du maintien des IUFM.

Cela passe par la mise en œuvre des principes suivants que nous voulons défendre :

- la professionnalisation doit se construire progressivement de la licence jusqu'en année de post titularisation (T2)
- la formation continue doit être développée et articulée à la formation initiale
- l'entrée dans le métier doit être accompagnée et s'inscrire dans le processus de formation
- la formation des enseignants au sein d'une académie doit s'inscrire dans une politique interuniversitaire dont l'IUFM doit être un acteur majeur
- les formateurs doivent pouvoir bénéficier d'une formation appropriée
- prérecrutement et accompagnement social

Exprimez-vous sur le forum : forum-fdm@list-snesup.fr

Pour tout contact

L.D.Secrétariat : 01/44/79/96/18

Adresse : formations@snesup.fr

Que rejetons-nous ?

Nous refusons d'entrer dans le jeu de la concurrence que le ministère tente de nous faire jouer à l'intérieur de l'université

Dans notre opposition à la mastérisation telle que voulue par le ministère, le front commun que nous avons constitué a rassemblé des personnes défendant des positions parfois opposées ou qui semblent inconciliables. Pour certains, il y aurait concurrence entre les masters recherche et les masters enseignement. Or, il nous faut défendre des formations qui visent à préparer aux métiers de l'enseignement et d'autres qui préparent à faire de la recherche fondamentale, car elles remplissent des fonctions différentes toutes aussi utiles : si telle partie du champ scientifique de telle discipline n'est pas enseignée à l'école ou au lycée devra-t-elle disparaître du domaine universitaire ? Ou bien faudrait-il introduire dans l'enseignement secondaire ces points pour les sauver ?

Les deux questions sont en fait disjointes : il faut à la fois préparer professionnellement (c'est-à-dire notamment en faisant acquérir des connaissances académiques étendues et très solides) les futurs enseignants à exercer leur métier ET sauvegarder des études fondamentales qui n'ont pas de réinvestissement immédiat dans l'enseignement. Nous avons trop facilement accepté l'idée que le maintien de l'un empêchait le maintien de l'autre.

Nous rejetons la mise en concurrence entre le public et le privé .

Nous rejetons la mise en place de parcours dans les masters existants qui n'ont pour but que de contourner la question d'une véritable formation des enseignants et permettent d'économiser la structure de l'IUFM ;

Construire de nouveaux mandats sur la formation des enseignants

Pour avancer dans nos propositions, forts des acquis du mouvement dans les universités, nous demandons à toutes les sections syndicales de se réunir pour débattre avec les syndiqués, à l'aide du questionnaire disponible sur le site du SNESUP (lien ci-dessous).

(<http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=4232&ptid=10&cid=3691>)

Ce questionnaire est un moyen d'éclairer le débat sur la formation des enseignants, il sera travailler collectivement à la CA élargie du 7 juillet 2009 et du bureau national pour établir des mandats.